

DÉLIBÉRATION



L'an deux mille seize, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 02.04.2016

Votants : 14
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, LARENA Jean-Jacques, NEUVILLE Guy, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, VEYSSET Emilie, SIKLI Séverine, Mrs FRANCY Alain, BRUGIERE Alain, BARIL Daniel, FEREDY Philippe.

Absents: Mme MONTEIL Catherine

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote des taxes 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable pour 2015 à chacune des taxes locales, décide de retenir les taux comme suit :

- T.H : 13.17 %
- F.B : 24.17 %
- F.N.B : 125.53 %
- C.F.E : 21.24 %

Le coefficient de variation proportionnelle s'établit à 1.000000 par rapport à 2015.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 07.04.2016

En Mairie, le 07.04.2016


Le Maire

S. EYMARD